

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 19 OCTOBRE 2011 -

*L'An Deux Mille Onze le dix-neuf octobre, à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert CAYRON, Maire.*

*Etaient présents : Mmes – ANGLADE – AUSSEIL - A-M GLANDIERES – S. GLANDIERES LACAMPAGNE – LADOUX - LESIEUR - MARTIN - MICHEL - REY*

*Mrs – ANGLES - BATUT - CAYRON – CLUZEL - DELPERIE - LE DERFF – MAZELIER – RUFFAT – SALVAN - SEPTFONDS – GRANDESSO (arrivé à 20h30)*

*Absents représentés : Mme GINISTY procuration à Mme ANGLADE – Mme LANTUECH procuration à Mme LADOUX - Mr REGIS procuration à Mme MARTIN – Mr TAVET procuration à Mr DELPERIE – Mr GRANDESSO procuration à Mme LESIEUR (jusqu'à 20h30)*

*Absent : Mr CAVIALE - Mlle SOLIGNAC*

*Secrétaire de séance : Mme LESIEUR*

-----

Approbation à l'unanimité du procès verbal du conseil municipal du 19 juillet 2011

\* \* \* \* \*

Aucune observation sur le rapport de la commission du 21 septembre 2011.

\* \* \* \* \*

Le conseil municipal a pris acte des décisions municipales n°2011-027 à 2011-086 (prises dans le cadre de la délégation conférée au Maire par délibération du conseil municipal du 02 avril 2008)  
Délibération n° 111019-01

\* \* \* \* \*

## ***Augmentation des tarifs du Gîte d'Etape communal.***

Extrait délibération n° 111019-02

Approbation à l'unanimité des tarifs du Gîte d'étape à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

	<b>Tarifs 2007</b>	<b>Tarifs 2012</b>
Prix Nuitée :		
- saison	13,00 €	13,30 €
- hors saison (du 01/11 au 30/03)	17,00 €	17,00 €
Petit-déjeuner	4,00 €	4,00 €
Machine à laver et sèche linge	2,50 €	3,00 €
Location de draps	3,00 €	3,00 €
Taxe de Séjour :		
Adultes et enfants de plus de 10 ans	0,20 €	0,20 €
Enfants de moins de 10 ans	0,10 €	0,10 €

Le versement d'arrhes reste fixé à 50,00 % du montant total de la réservation.

## ***Subvention Amicale du personnel.***

Extrait délibération n°111019-03

Approbation à l'unanimité du versement d'une subvention de 4 200 € à l'Amicale du Personnel de la Mairie d'Espalion, au titre de l'année 2011.

### ***Convention Association Générale des Familles - Commune d'Espalion***

Extrait délibération n°111019-04

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Multi-accueil est géré par l'Association Générale des Familles (AGF), et que la Ville d'Espalion contribue à son fonctionnement par le versement d'une subvention communale dont le montant est arrêté après examen des résultats de l'année précédente, par le Conseil Municipal, et en concertation avec l'AGF sur le programme du budget de l'année en cours.

Le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention fixant les principes de cette convention pour une durée de 4 ans (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011), durée et périodicités identiques au contrat Enfance Jeunesse conclu entre le SIVU Petite Enfance, la CAF et la MSA.

Ce projet de convention est approuvé à l'unanimité.

### ***Achat terrain à Mr Rouillac Gilbert et à Madame Rouillac Denise***

Extrait délibération n°111019-05

Approbation à l'unanimité par la Commune de l'achat de la parcelle cadastrée AK 61, d'une contenance de 3913 m<sup>2</sup>, située à Fonsange, au prix convenu de 6,49 € le mètre carré, soit un total de 25 395,37 € T.T.C.

La propriété de cette parcelle et des parcelles voisines (AK 66 et 67, AK 78 et 87) va permettre à la Collectivité de créer une voie de secours dans ce secteur, ce qui était demandé dans le P.P.R.I..

### ***Vente terrain Espace Bessière pour construction Hôtel***

Extrait délibération n°111019-06

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de Mr DELTOUR, pour l'achat de la parcelle n°584 située autour de l'Espace Bessière, d'une superficie totale de 1498 m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation d'un hôtel.

Ce terrain est issu de la propriété de Mr RAFFY acquise en 2009 d'une surface globale de 2086 m<sup>2</sup> au prix de 200 000 € (voir délibération du 15/12/2009 et avis des Domaines : 2009-096 V0 180).

Il expose qu'après négociation, Mr DELTOUR propose d'acquérir ce terrain au prix de 225 000€, suivant les modalités de paiement suivantes :

- 20% à la promesse d'achat
- 40% à 6 mois de la promesse
- 40% à un an de la promesse.

Approbation à l'unanimité.

### ***Programme de renforcement et de modernisation du Pôle Commercial et de Services d'Espalion***

Extrait délibération n°111019-07

En 2009 et en 2010, à la demande de la Ville d'Espalion et en partenariat avec la C.C.I. de l'Aveyron, un diagnostic commercial a été réalisé par le cabinet RMD, ceci afin de mesurer l'impact de la future voie de contournement d'Espalion et sur l'évolution de la zone de chalandise d'Espalion.

L'évolution de modes de vie, des modes de consommation de la population, l'évolution de l'offre commerciale notamment dans les grands pôles commerciaux (Rodez) ont une influence sur la fréquentation d'Espalion et son attractivité. La réalisation d'une voie de contournement de la Ville, sécuriser la localité par rapport au flux des poids lourds, aura inévitablement une influence sur les modes de déplacement des habitants de la zone de chalandise.

Suite à cette étude et pour permettre à ce pôle commercial de garder un poids économique significatif, et de contribuer au maintien de la qualité de vie des habitants, un programme d'action est envisagé et qui pourra s'échelonner en 3 phases, pour un volume global d'intervention de 932 900 € HT Des aides importantes peuvent être sollicitées.

A ce jour, il est nécessaire d'adopter le programme et la demande de financement de la Tranche 1, à savoir :

<u>Coût du programme - Tranche 1 :</u>	<b>310 900 € H.T.</b>
Aide FISAC :	68 400 €
Aide Région :	64 400 €
Aide Département	26 600 €
Participation Commune	43 150 €
Union commerciale	13 450 €
C.C.I.	10 700 €

Le solde, soit 84 200 €, serait financé par les entreprises concernées.

Approbation à la majorité (22 voix pour, 3 abstentions) de ce programme et de la réalisation de la première phase d'action d'un montant de 310 900 € H.T. selon le plan de financement proposé.

### ***Projet immobilier de la Maison des Services***

Extrait délibération n°111019-08

Il est décidé à l'unanimité, l'acquisition par la Commune, sous la forme d'une V.E.F.A. (Vente en Etat Futur d'Achèvement) auprès de la S.A. Pierres et Territoires de France Sud Massif Central, au prix ferme et définitif et non révisable de 2 341 137,12 € H.T., soit 2 800 000,00 € T.T.C :

- d'un bien en vue de la réalisation d'une Maison des Services, représentant une surface bâtie de 1073,25 m<sup>2</sup>, composé de :

Au rez-de-chaussée : le Lot 1 : de 323,29 m<sup>2</sup> (Réalisation de la Maison des Consultations)

Au 1<sup>er</sup> étage : le Lot 22 de 374,20 m<sup>2</sup>

Au 2<sup>ème</sup> étage : le Lot 23 de 238,92 m<sup>2</sup> pour le transfert du Pôle Finances.

Au 2<sup>ème</sup> étage : le Lot n°24 pour 136,94 m<sup>2</sup> pour le transfert de la Santé Scolaire et de l'Inspection Primaire.

- des lots 11 à 20 représentant les 10 parkings extérieurs à destination d'usage public.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document afférent à la réalisation de cette opération.

La séance est levée à 21h45.

*Le Maire*  
**G. CAYRON**